

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 JUIN 2016

Absent excusé : M. SCHNEIDER Alexandre (pouvoir écrit à M. VALDENAIRE Jean François).

Secrétaire de séance : Mme HEITZ Céline
Secrétaire administrative : Mme GENET Thérèse.

Pour commencer la séance, Monsieur le Maire demande que l'ordre du jour du présent conseil municipal soit quelque peu modifié :

- . le conseil municipal sera interrompu en début de séance, pour se réunir en commission et reprendre ensuite,
- . la question n° 16 « étude des diverses propositions Ex propriété SANDHOFER et suite à donner », sera vue en commission à la fin de cette séance,
- . il sera rajouté le point suivant « marché réseaux d'assainissement » : attribution du marché.

Les conseillers municipaux donnent leur accord sur l'ordre du jour modifié ci-dessus.

Ensuite, Monsieur le Maire fait l'appel nominatif des conseillers municipaux.

N° 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Les conseillers municipaux n'émettent aucune observation sur le compte rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2016 ; ce document est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait le commentaire suivant « à partir de ce soir, je ne donnerai la parole aux personnes du public qu'avec parcimonie ».

Ensuite, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée communale que le conseil municipal se réunit en commission et prie les personnes du public de sortir de la salle.

Au bout d'une quinzaine de minutes, la séance du Conseil Municipal continue et le public peut reprendre sa place.

N° 2 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. Il rappelle la délibération en date du 04 avril 2014 fixant à quatre le nombre d'adjoints.

En vertu de l'article L.2122,2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant la démission de Madame Renée AUBIN du poste de 4ème adjoint en avril 2014 et la démission de Monsieur Gérard CUNAT du poste de 2ème adjoint en mars 2016 ;

Considérant que le conseil municipal n'est pas au complet, il ne peut procéder à l'élection de deux adjoints au cours de la même séance ; il est proposé aux conseillers de ramener le nombre de postes de quatre à trois adjoints.

D'autre part, par délibération du 11 avril 2014, le Conseil Municipal avait procédé à la création de deux postes de conseillers municipaux délégués : un conseiller délégué aux travaux et un conseiller délégué aux terrains et à la forêt ;

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de supprimer le poste de conseiller municipal délégué aux travaux ;

FIXE à l'unanimité à TROIS le nombre d'adjoints et PROPOSE la suppression du poste de 4ème adjoint, initialement dévolu au foncier et à la forêt et DECIDE que cette délégation « foncier, forêt, urbanisme » sera assurée par le conseiller municipal délégué qui subsiste.

N° 2 BIS /06/2016 ELECTION D'UN ADJOINT

Monsieur DOUSTEYSSIER Jean-Claude, Maire, en application de l'article L.2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121.17 du C.G.C.T. était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que l'élection se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame VANSON Brigitte et Monsieur VALDENNAIRE Jean-François.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour ce poste de deuxième adjoint ; Un seul candidat se présente : Monsieur Patrick BROLIS.

Résultat du vote

. nombre d'enveloppes déposées dans l'urne	13
. nombre de bulletins blancs	4
. nombre de suffrages exprimés	9
. majorité absolue	5

Nombre de suffrages obtenus

. M. BROLIS Patrick 9 voix

Monsieur BROLIS Patrick a été proclamé deuxième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

N° 3/06/2016 VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES

Il est distribué aux conseillers municipaux le tableau du montant des subventions à allouer aux diverses associations locales.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le montant à allouer à chaque association.

Après délibération, le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité les subventions qui seront versées aux diverses associations, selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
ADIC	770,00
ADMR	100,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL VENTRON	1 500,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	455,00
AMIS DE LA NATURE	210,00
ANCIENS COMBATTANTS AFN	70,00
ARTS ET TRADITIONS	210,00
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	560,00
ASSOCIATION FAMILIALE	175,00
BIBLIOTHEQUE HOPITAL REMIREMONT	50,00
CLASSE 2015	175,00
CLUB DU 3 ^{ème} AGE	240,00

CLUB VOSGIEN	700,00
COMITE DE JUMELAGE	140,00
CROIX ROUGE CORNIMONT-VENTRON	50,00
FOYER DE SKI DE VENTRON	490,00
ADAVIE	50,00
A.I.T.H.E.X	30,00
LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DES VOSGES	50,00
AFSEP ASSOC SCLEROSES EN PLAQUES	50,00
GROUPE SCOLAIRE (classe de mer)	5 000,00
LA TRUITE DE VENTRON (PECHE)	280,00
LOISIRS VETERNATS (MUSIQUE)	875,00
MAISON FAMIL RURALE de SAULXURES/MOSELOT.	50,00
MEDAILLES MILITAIRES	30,00
MUSEE DU TEXTILE	315,00
PETANQUE VETERNATE	280,00
PSYCHOLOGUE RASED	55,00
RESONANCE FM	650,00
UNION SPORTIVE DE VENTRON (USV)	1 260,00

Par ailleurs, le Conseil Municipal, SE PRONONCE pour les subventions **exceptionnelles** suivantes :

. Arts et Traditions : **106 €** (1 voix contre M. Patrick CLAUDEL); subvention en compensation de la location des chapiteaux facturée par le comité des fêtes de CORNIMONT,

. Musée du Textile : **20.000 €**; subvention allouée en cas de besoin (pour info elle n'a pas été versée en 2015, ni en 2014, ni en 2013)

. société de Pêche : **726 €**; cette subvention a été allouée lors de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2015, en compensation de travaux effectués sur le local de pêche.

N° 4/06/2016 PERSONNEL COMMUNAL CREATION D'UN POSTE PERISCOLAIRE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le maire souligne le travail réalisé par la municipalité et par Madame Brigitte VANSON, dans le cadre de la mise en place depuis 2008 d'un dispositif périscolaire qui garantit aux parents un service pérenne qui leur permette d'assurer leur activité en toute tranquillité, sérénité et qui apporte aux enfants sécurité et confort. Depuis cette date, la municipalité, par le biais de contrats d'avenir, de contrats aidés a donné des chances à des jeunes qui ont pu préparer le diplôme supérieur, le BAFD (brevet aptitude aux fonctions de directeur). Aujourd'hui, avec l'expérience acquise depuis 2008, compte tenu de la responsabilité que présente ce poste, Madame Brigitte VANSON complète les explications données par Monsieur le Maire en évoquant la qualité du personnel en place et confirme le besoin pour la commune et les familles de recruter un fonctionnaire.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de recruter un fonctionnaire pour assurer la direction du service périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement ALSH.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint animation 2^{ème} classe à temps non complet, au service périscolaire et ALSH, à compter du 28 août 2016 ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE par 12 voix pour et 1 abstention (M. MOREAU JM) de créer un poste d'adjoint animation 2^{ème} classe à temps non complet ;

Filière : animation Cadre d'emploi : adjoint d'animation

Grade : adjoint animation 2^{ème} classe Echelle 3

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

N° 5/06/2016 MARCHE PROGRAMME VOIRIE 2016 ET MARCHE MURS DE SOUTÈNEMENT

Monsieur Patrick BROLIS, nouvel adjoint chargé des travaux, prend la parole et énonce les prix des offres relatives au marché de voirie 2016, et au marché murs de soutènement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications données,

DECIDE d'attribuer le marché « voirie 2016 » à l'entreprise TRAPDID BIGONI,

DECIDE d'attribuer le marché « murs de soutènement » à l'entreprise VALDENNAIRE Frères de SERVANCE.

N° 6/06/2016 CLOTURE DU LOTISSEMENT COMMUNAL « AU PIED DE L'ORBI »

Considérant l'achèvement des travaux de viabilité du lotissement communal « Au Pied de l'Orbi » ;

Considérant que l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour l'opération de ce lotissement ;

Monsieur le Maire propose de clôturer le budget annexe « lotissement au Pied de l'Orbi » ;

Après délibération, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité la clôture du budget annexe « lotissement au Pied de l'Orbi ».

N° 7/06/2016 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES DU 09 AVRIL 2016

Monsieur Guy PARMENTIER, Conseiller Municipal délégué, lit le compte rendu de la réunion de travail des commissions communales « Terrains – Travaux – Forêt – Voirie – Eau », qui s'est déroulée le 09 avril 2016 ; les points suivants ont été évoqués :

- . Modification de l'accès au futur garage de Monsieur GRAVA « chemin du Charron »,
- . Abattage de six arbres en limite du parc de l'ex propriété SANDHOFER,
- . Accès à la maison de Madame Paulette VAXELAIRE : travaux revêtement à programmer pour 2017 ;
- . Proposition de vente de terrain en faveur de Monsieur Jonathan LAHEURTE « chemin des Vanres » 35 € le mètre carré,
- . Projet d'adduction d'eau de deux maisons situées au « Pré Hozel » : la commission prendra une décision en 2017, en raison d'une étude technique à réaliser ;
- . Demande de M. Mickael GERARD : location de terrain pour y établir un jardin section AI n° 658 situé au bord de la RD 43 au Daval ;
- . Demande de M. TAISS Brahim qui se renseigne sur la disponibilité de terrains communaux pour y élever des ovins. Les parcelles communales adaptées sont peu nombreuses et il est prudent de les garder en réserves pour d'éventuels agrandissements des éleveurs déjà installés.
- . Demande de M. Nicolas DIEMUNSCH (Chauffe qui veut) qui souhaite louer environ 12 ares de terrain communal, section AI 431 ; à l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'un contrat de location sera établi au nom de Chauffe qui Veut.
- . Demande d'un apiculteur qui souhaite récolter du miel de sapins en forêt pour une période de trois semaines : cette personne n'a pas répondu au mail de Monsieur PARMENTIER Guy,
- . Une solution doit être trouvée par éliminer une partie des résineux couvrant les pâturages ; cette demande émane des éleveurs ovins.
- . La section du Club Vosgien demande à pouvoir dévier un sentier qui emprunte le chemin « stater » et qui rejoint le Grand Ventron.
- . Chasse : les attributions des plans de tir de gibier augmentent un peu.
- . Réglementation des boisements : une commission chargée d'établir les différentes zones sera mise en place dans chaque commune dans le courant de l'année 2016. En attendant, le règlement existant qui date de l'année 1977 reste en vigueur.

. L'association des Communes Forestières des Vosges organise des formations ouvertes à tous les élus au cours du mois de juin 2016 (LE VAL D'AJOL, LES FORGES ...)

. M. et Mme DESMETS sont intéressés par l'achat d'une parcelle « extension du Chemin des Sorbiers » ; ces nouvelles parcelles sont destinées à la construction de résidences principales.

. Il est évoqué également le problème des eaux pluviales des immeubles « Domaine des 4 Saisons » ; une rencontre a eu lieu avec le syndic Century 21.

. Il est proposé un échange ou un achat de terrain à M. MOUGEL Philippe et à M. CHEVRIER John section AI .

. Monsieur le Maire parle du parking du magasin LABEL GLISS « route de Remiremont » : une réunion est programmée avec le Conseil Départemental ; il sera proposé un prolongement de trottoir depuis la propriété de M. GRASPERGER.

. Monsieur Guy PARMENTIER évoque le courrier de réclamation de Madame KUENTZ Marielle au sujet de la concession de source.

. La commission des terrains a demandé à M. Patrick CLAUDEL de transmettre un courrier à la Mairie au sujet de sa demande d'achat ou de location de terrain communal contigu à sa maison « Haut du Riant ».

N° 8/06/2016 LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL EN FAVEUR DE « CHAUFFE QUI VEUT »

Par courrier du 17 février 2016, Monsieur Nicolas DIEMUNSCH « CHAUFFE QUI VEUT » demande à louer environ 12 ares de terrain communal, cadastré section AI n° 431, où il stocke les grumes qu'il transforme en bois de chauffage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour louer 12 ares de terrain communal en faveur de « CHAUFFE QUI VEUT », section AI n° 31, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. La redevance annuelle sera établie suivant le même mode de calcul que les locations précédentes.

N° 9/06/2016 RESILIATION BAIL DE LOCATION DE TERRAIN M. DIEMUNSCH Pascal

Le Conseil Municipal, après délibération, et vu l'avis de la commission communale des terrains en date du 09 avril 2016,

ACCEPTE à l'unanimité de résilier le bail de location de terrain communal, établi en faveur de Monsieur DIEMUNSCH Pascal ;

RAPPELLE que ce bail de location portait sur une surface de terrain de 80 ares, section AM n° 370.

N° 10/06/2016 BAIL DE LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL EN FAVEUR DE M. DIEMUNSCH Bruno

Par courrier du 07 avril 2016, Monsieur Bruno DIEMUNSCH demande à louer 0,50 hectare de terrain communal cadastré section AM N° 370 pour entreposer son bois de chauffage, et la parcelle communale cadastrée section AM N° 8 d'une surface de 0,34 hectare sur laquelle est édifié un petit hangar afin d'abriter divers matériels.

Après avoir entendu les explications données, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de louer les parcelles communales suivantes à Monsieur DIEMUNSCH Bruno :
. Section AM n° 370 et section AM n° 8

N° 11/06/2016 ACCES PARCELLE CADASTREE AI N° 413

. Monsieur CHAPPE-DESIRE, co-proprétaire « route de Remiremont » a déposé une demande de permis de construire sur la parcelle AI n° 413. Il demande à créer un accès sur le parking du Pré Philibert ou sur le CD 43. En raison des problèmes que cela pourrait engendrer à l'avenir, il est proposé que cet accès se fasse directement sur la RD 43 en traversant la bande de terrain communal insérée entre le CD et la co-propriété .

Le permis de construire a été délivré dans ce sens, sous réserve d'obtenir l'autorisation d'accès sur le Chemin Départemental par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque sur cet accès.

N° 12/06/2016 RENOUVELLEMENT CONCESSIONS DE SOURCES

Trois concessions de sources sur terrains communaux sont à renouveler.

L'assemblée communale décide de reporter cette question lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

N° 13/06/2016 GESTION DU TERRAIN DE TENNIS ET DU TERRAIN DE MINI GOLF

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat établi entre la commune de VENTRON et LABEL GLISS représentée par Monsieur et Madame LAPREVOTE Thierry, pour la gestion du terrain de tennis et de mini-golf arrivera à expiration le 30 juin 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de renouveler le contrat établi entre LABEL GLISS « route de Remiremont » 88310 VENTRON et la commune de VENTRON, pour la gestion et l'exploitation des terrains de tennis et de mini-golf, dans des conditions identiques à celles portées sur la convention précédente ;

PRECISE que ce contrat sera conclu pour une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat et établir les tarifs à appliquer avec le titulaire.

N° 14 /06/2016 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2015

Monsieur Jean François VALDENNAIRE, Adjoint au Maire chargé des dossiers « eau et assainissement » présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le service public de l'année 2015. Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224.5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Après présentation de ce rapport et après délibération, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2015,

PRECISE que ce rapport est disponible au Secrétariat de la Mairie ; chaque usager du service peut venir le consulter.

PRECISE également que ce rapport validé sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr

N° 15/06/2016 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2015

Comme pour le rapport annuel de l'eau, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement obéit à la même réglementation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ADOpte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2015.

N° 16/06/2016 AVIS SUR PROJETS DES PERIMETRES INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire prend la parole et explique le projet de périmètres intercommunaux. Le 10 mai 2016, les maires étaient informés du périmètre. Il appartient au Conseil Municipal de donner son accord dans les 75 jours à compter de la réception de l'arrêté préfectoral du projet de périmètre.

Au cours de cette réunion du Conseil municipal, plusieurs avis ont été échangés, mais le Conseil Municipal se réunira ultérieurement pour délibérer officiellement sur ce projet de périmètres.

N° 17/06/2016 QUESTIONS DIVERSES

A - CHAPITEAU MIS A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS : Madame Brigitte VANSON, Premier adjoint au Maire, prend la parole et expose qu'une manifestation, organisée par des commerçants de VENTRON, doit se dérouler au cours du mois d'août 2016. Un grand chapiteau serait nécessaire et un devis a été demandé à une entreprise spécialisée. Le coût de la structure sans la bâche serait de 8.000 €.

Un débat s'installe : le Conseil Municipal accepte t'il de déplacer le grand chapiteau ?
Ou la manifestation ne peut elle pas être déplacée sur le terrain du grand chapiteau ?
La commune de VENTRON possède deux chapiteaux démontables qui pourraient servir à cette manifestation.

Le Conseil Municipal est invité à voter sur la question du déplacement du grand chapiteau.
Résultat : 6 contre et 1 abstention ; donc le grand chapiteau reste sur le terrain de jeux, il ne sera pas déplacé.

B – AIDES ALLOUEES A LA COMMUNE PAR LA CAF : Madame Brigitte VANSON informe les membres du Conseil Municipal des différentes aides financières allouées par la Caisse d'Allocations Familiales à la commune de VENTRON :

. 27.000 € au titre de l'exercice 2015 (contrat enfance jeunesse, prestations service ordinaire) ; une subvention a été demandée également pour financer en partie le transport de l'ALSH au mois de juillet 2016 (50 %).

. 4.110 € au titre du fonds d'amorçage des rythmes scolaires (1^{er} versement de l'Etat).

C – VENTES DE BOIS : Monsieur Guy PARMENTIER donne les chiffres de la dernière vente de bois.

D – MARCHE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean François VALDENNAIRE, adjoint au Maire chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle aux membres de l'assemblée communale que la commission d'ouverture des plis a examiné les deux offres reçues dans le cadre du marché public des réseaux d'assainissement.

Une offre de l'Entreprise MOLINARI et une offre de TELEREP EST/SADE CGTH ;

Le cabinet d'études BEREST a vérifié les offres et a rédigé le rapport d'analyses.

Après un débat, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'offre du groupement d'entreprises TELEREP EST /SADE CGTH qui présente l'offre la mieux adaptée dans le classement des offres (valeur technique et prix).

Ensuite, Monsieur le Maire parle de la manifestation « Festifibres » organisée par le Musée du Textile ; le conseil municipal s'engage à apporter une aide matérielle aux bénévoles du Musée dans le cadre de la manifestation Festifibres 2017.

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire lit la lettre de la Préfecture des Vosges et une partie de l'arrêté préfectoral reçus ce jour. Cet arrêté régleme le déneigement et la circulation des véhicules à moteur de la voie communale n° 15 dite « du Mont d'Air » ou

de « la Valche Borne » menant à la ferme-auberge du Felsach sur le territoire de la commune de VENTRON.

Un débat s'installe et les conseillers municipaux émettent un avis très défavorable à cette mesure préfectorale.

La séance est levée à 23 heures 15, et le conseil municipal se réunit en commission pour examiner la question de l'ex propriété SANDHOFER.

Fait à VENTRON, le 13 juin 2016
Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER